



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS DES COLLINES

Année scolaire 2021 / 2022

1. CONDITIONS D'ADMISSION :

L'accueil de loisirs des Collines est un service de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. C'est un accueil de loisirs multi sites déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et bénéficie d'un agrément de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de l'Isère pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Il est ouvert à tous les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans. Toutefois, une priorité est donnée aux enfants résidents dans l'une des communes de la CC CND. La capacité d'accueil maximale est de 60 enfants dont 24 enfants de moins de 6 ans maximum pour Roche et 60 enfants maximums (dont 16 moins de 6 ans) pour St Just Chaleyssin et Valencin.

Les enfants sont accueillis, au rez-de-chaussée de la mairie, 75, rue Gérard Vernay, 38090 ROCHE – allée des écoliers, école Pierre Scize 38540 ST JUST CHALYESSIN – bâtiment périscolaire ; rue des écoles 38540 VALENCIN.

Ils doivent obligatoirement être confiés à leur arrivée à un animateur et ne doivent en aucun cas être laissés sur le parking ou à l'entrée de la salle. Ils ne peuvent quitter le centre que s'ils sont accompagnés par une personne adulte citée sur la fiche de renseignements ou possédant une autorisation écrite et remise au préalable par les parents. Une pièce d'identité sera demandée à cette personne.

Il est impératif que la fiche de renseignements soit correctement remplie et signée. En cas de garde alternée, il est demandé de fournir un document indiquant le rythme de garde de chaque parent.

Afin de pouvoir réaliser une inscription, il est nécessaire de créer un espace personnel sur le portail citoyen accessible sur notre site internet. Pour toutes premières inscriptions, il faudra au préalable contacter le service enfance au 04.72.48.83.40 ou au 06.26.47.68.91

2. LES ACCUEILS DU MERCREDI :

A) L'accueil

-

L'accueil se fait majoritairement à la journée. Les enfants sont accueillis le matin entre 7h30 et 9h00 et peuvent être récupérés le soir entre 17h00 et 18h30. Il est possible d'inscrire un enfant à la demi-journée comme suit :

- Matin + repas : 7h30-14h00
 - o Arrivée au centre entre 7h30 et 9h00 et départ du centre entre 13h30 et 14h00
- Après-midi : 13h30-18h30
 - o Arrivée au centre entre 13h30 et 14h00 et départ du centre entre 17h00 et 18h30

Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, l'arrivée et le départ des enfants se fait uniquement durant ces horaires (sauf cas exceptionnel et après en avoir informé le responsable de la structure) hors rendez-vous médicaux justifiés par certificat.

Nous demandons que chaque enfant possède un petit sac à dos (ou autre) marqué à son nom dans lequel il pourra mettre des affaires de rechange, une casquette, gourde. Pour l'accueil des moins de 6 ans merci de prévoir un sac

avec change et doudou pour le temps de repos.

B) Conditions d'inscriptions

Il est possible d'inscrire les enfants :

- Via votre portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/CdcDesCollinesDuNordDauphine38540/accueil>
- Sur rendez-vous au siège de la CC CND : 316 rue du Colombier ; 38540 Heyrieux

Une priorité est donnée aux inscriptions régulières. De ce fait, l'inscription se fait à minima de période de vacances à période de vacances et est valable pour l'ensemble des mercredis de la période. L'inscription annuelle est possible. Les inscriptions se font via le portail famille BL enfance et peuvent être faites toute l'année en fonction des besoins des familles.

La facturation est mensuelle, payable à terme échu. Le paiement s'effectue entre le 1^{er} et le 15 du mois. Un mail est envoyé lorsque la facture est disponible sur le portail famille. Le paiement s'effectue par carte bancaire via le portail famille, par chèque à l'ordre du SEJ CC CND ROCHE ET VALENCIN, par ANCV ou espèces (à déposer au siège ou à envoyer par courrier), les paiements par CESU.

Tout retard dans le paiement des factures pourra entraîner une suppression de l'inscription. Le cas échéant, un courrier indiquant la date à laquelle l'inscription est supprimée sera envoyé aux familles.

C) Conditions de modifications

Toute absence devra être indiquée par mail à la directrice dans les plus brefs délais.

Les absences signalées au moins une semaine à l'avance via le portail famille ou par mail (au plus tard le mercredi de la semaine A pour le mercredi de la semaine B) ou justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Les absences signalées moins d'une semaine à l'avance seront facturées.

Dans tous les cas, seules les demandes faites par mail ou via le portail famille seront prises en compte. De même les certificats médicaux sont à envoyer par mail : serviceenfance@collines.org

Au bout de 3 absences d'un enfant sans justificatif médical sur une période de mercredis, une annulation de l'inscription annuelle sera effectuée. Cela dans l'objectif de donner la place à une famille qui serait en liste d'attente.

3. L'ACCUEIL EN PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES :

A) L'accueil

L'accueil se fait deux jours minimums par semaine pour les petites vacances et à la semaine complète pour les vacances d'été – en journées complètes seulement.

Les horaires d'accueil : de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30

Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, l'arrivée et le départ des enfants se fait uniquement durant ces horaires (sauf cas exceptionnel et après en avoir informé le responsable de la structure) hors rendez-vous médicaux justifiés par certificat.

Nous demandons que chaque enfant possède un petit sac à dos (ou autre) marqué à son nom dans lequel il pourra mettre des affaires de rechange, une casquette, gourde. Pour l'accueil des moins de 6 ans merci de prévoir un sac avec change et doudou pour le temps de repos.

B) Conditions d'inscriptions

Il est possible d'inscrire les enfants :

- Via votre portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/CdcDesCollinesDuNordDauphine38540/accueil>
- Sur rendez-vous au siège de la CC CND : 316 rue du Colombier ; 38540 Heyrieux

Les inscriptions ont lieu un mois avant la période de vacances. Durant la première semaine des inscriptions seules les demandes des habitants de la CC CND sont traitées.

Avant chaque période de vacances un mail est envoyé aux familles afin de préciser les modalités d'inscriptions. Le calendrier d'ouverture et les dates d'inscription sont en ligne sur le site collines.org

Un mail est envoyé lorsque la facture est disponible sur le portail famille. Le paiement s'effectue par carte bancaire via le portail famille, par chèque à l'ordre du SEJ CC CND ROCHE ET VALENCIN, par ANCV ou espèces (à déposer au siège ou à envoyer par courrier), les paiements par CESU.

C) Conditions de modifications

J - 30	1 ^{ère} semaine d'inscription	Réservations, modifications et annulations possibles
J - 22	2 ^{ème} semaine d'inscription	Réservations, modifications et annulations possibles
FIN SEMAINE 2 : émission des factures à régler avant le début des vacances		
J - 15	3 ^{ème} semaine d'inscription	Réservations possibles (dans la limite des places disponibles) Modifications possibles avec émission d'un avoir : pas d'annulation de la facture, ni de remboursement
J - 7	4 ^{ème} semaine d'inscription	Réservations possibles (dans la limite des places disponibles) Modifications facturées sans émission d'avoir

Tout retard dans le paiement de la facture pourra entraîner une annulation de la réservation.

Toutes absences justifiées par un certificat médical ou autre cas de force majeure (sous réserve d'acceptation du motif par la directrice) fera l'objet d'un avoir.

ATTENTION : pour des raisons comptables, les avoirs sont liés aux activités. Ainsi un avoir découlant d'un mercredi ne pourra être utilisé que sur une activité mercredi. De même, les avoirs liés aux vacances ne pourront être utilisés que sur des vacances.

4. TARIFS :

Ils sont calculés en fonction du quotient familial. Une dégressivité de 10% est appliquée à partir du 2^{ème} enfant de la fratrie, sur le coût total de l'inscription. **Pour les habitants extérieurs à la Communauté de Communes une majoration de 20 % est appliquée.** Les tarifs sont disponibles sur www.collines.org

MERCREDIS :

QF	TARIFS CC CND			TARIFS EXTERIEURS (+20%)		
	Matin + repas	Après-midi	Tarif journée	Matin + repas	Après-midi	Tarif journée
< 610	7,3 €	3,4 €	10,0 €	8,7 €	4,1 €	12,0 €
610 à 903	8,5 €	4,4 €	12,0 €	10,2 €	5,3 €	14,4 €
904 à 1 350	9,7 €	5,4 €	14,0 €	11,6 €	6,5 €	16,8 €
>1350	10,9 €	6,4 €	16,0 €	13,1 €	7,7 €	19,2 €

VACANCES :

HABITANTS DU TERRITOIRE CC CND

QF <610			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
TARIF JOURNEE	10,00 €	18,00 €	27,00 €
FORFAIT 2 JOURS	18,00 €	32,40 €	48,60 €
3 JOURS (forfait 2j + 1j)	28,00 €	50,40 €	75,60 €
4 JOURS (forfait 2j + 2j)	38,00 €	68,40 €	102,60 €
FORFAIT SEMAINE	45,00 €	81,00 €	121,50 €

QF de 610 à 903			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
TARIF JOURNEE	12,00 €	21,60 €	32,40 €
FORFAIT 2 JOURS	21,60 €	38,88 €	58,32 €
3 JOURS (forfait 2j + 1j)	33,60 €	60,48 €	90,72 €
4 JOURS (forfait 2j + 2j)	45,60 €	82,08 €	123,12 €
FORFAIT SEMAINE	54,00 €	97,20 €	145,80 €

QF de 903 à 1350			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
TARIF JOURNEE	14,00 €	25,20 €	37,80 €
FORFAIT 2 JOURS	25,20 €	45,36 €	68,04 €
3 JOURS (forfait 2j + 1j)	39,20 €	70,56 €	105,84 €
4 JOURS (forfait 2j + 2j)	53,20 €	95,76 €	143,64 €
FORFAIT SEMAINE	63,00 €	113,40 €	170,10 €

QF > 1350			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
TARIF JOURNEE	16,00 €	28,80 €	43,20 €
FORFAIT 2 JOURS	28,80 €	51,84 €	77,76 €
3 JOURS (forfait 2j + 1j)	44,80 €	80,64 €	120,96 €
4 JOURS (forfait 2j + 2j)	60,80 €	109,44 €	164,16 €
FORFAIT SEMAINE	72,00 €	129,60 €	194,40 €

*CC CND : habitants de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (Valencin, Saint-Just-Chaleyssin, Heyrieux, Grenay, Oytier-Saint-Oblas, Saint-Georges d'Espéranche, Diémoz, Charantonay, Roche et Bonnefamille).

5. ENCADREMENT ET SECURITE :

Les enfants sont pris en charge par le personnel de la CC CND dans le respect des obligations légales d'encadrement et de sécurité. **Les enfants ne peuvent pas quitter le centre avant les horaires prévus, sauf pour raison médicale et signalée par écrit.**

La CC CND décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de bijoux, objets de valeur, objets personnels, ou vêtements de marque portés ou introduits dans le centre par un enfant.

6. SANTE :

Les allergies, les maladies chroniques ou les régimes alimentaires liés à un élément médical doivent être signalés dans la fiche sanitaire et de renseignements. Un projet d'accueil individualisé associant la famille de l'enfant, le personnel du centre et la direction pourra être envisagé afin d'assurer au mieux la sécurité de l'enfant (conditions de prise des repas, gestes d'urgences à prévoir, etc. ...). La directrice est habilitée à donner le traitement médical à un enfant, avec l'original de l'ordonnance.

7. DISCIPLINE ET SANCTION :

Les enfants doivent respecter les consignes données par l'équipe d'animation.

Toute détérioration donnera lieu à une réparation, facturée aux parents.

Tout manquement répété au présent règlement entrainera des sanctions.

8. DIFFUSION DU REGLEMENT :

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la CC CND et dans la rubrique « documents à télécharger » sur le portail famille. En inscrivant leur enfants l'ALSH des collines, les responsables légaux attestent avoir lu et accepté le présent règlement.

Par délégation,

Z.BENAZZOUZ